

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 27 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS.

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 MAI 2016 :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - APPROBATION D'UN REGLEMENT DE VOIRIE :

Face aux désordres constatés dans plusieurs hameaux (empiètements sur le domaine public et privé de la commune), un projet de règlement de voirie a été établi. Le service juridique de l'ASADAC a été consulté sur ce projet.

Le Conseil Municipal, ayant au préalable pris connaissance du document, approuve à l'unanimité le règlement de voirie proposé et décide de son application au 1^{er} juillet 2016.

3 - TRAVAUX BATIMENT MAIRIE PAR CHAMBERY ALPES HABITAT : RAVALEMENT DES FACADES :

Après une consultation des entreprises réalisée par Chambéry Alpes Habitat, l'entreprise COROLA de LA MOTTE SERVOLEX, jugée la mieux-disante, a été retenue pour un montant de 35 145 € T.T.C. pour les travaux de ravalement des façades du bâtiment.

La commune étant liée par un bail emphytéotique avec Chambéry Alpes Habitat se terminant en 2022, le coût des travaux sera à sa charge à hauteur de 40 %, soit 14 058 € T.T.C.

Chambéry Alpes Habitat financera intégralement les travaux effectués cette année, la participation de la commune ne sera sollicitée qu'en 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le coût des travaux et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération, dit que les travaux seront inscrits au budget primitif 2017.

4 - DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE REPROFILAGE DU MUR DU CIMETIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET AU MINISTERE INTERIEUR :

Des demandes de subvention avaient été déposées en 2015 auprès du Ministère Intérieur et du Conseil Départemental, pour le traitement des remontées capillaires de l'église. Ce dossier de travaux étant actuellement dans l'impasse ; le protocole d'accord amiable n'ayant pas été validé par toutes les parties ; le Maire propose de redéposer à la place un autre dossier.

Au vu de l'état de dégradation du mur d'enceinte (extérieur et intérieur), des travaux de reprofilage du mur, avec la création d'une couverture en béton, ont été estimés à 40 812.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de travaux et le coût prévisionnel de 40 812.50 €, sollicite l'aide financière du Ministère Intérieur et celle du Conseil Départemental de La Savoie au titre du F.D.E.C. et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENAGEMENTS DE SECURITE POUR L'ACCES SUR LA R.D. 207 AU HAMEAU DE REPIDON :

M. le Maire présente le projet d'aménagement, validé avec le Conseil Départemental de La Savoie, en vue de la sécurisation de l'accès à la Route Départementale n° 207 du hameau de Repidon.

La démolition de la grange, début 2016, située à l'entrée du hameau, a amélioré la visibilité du carrefour.

Le projet d'aménagement consiste en la réalisation d'un élargissement de l'accès principal de la voie communale n° 13 de Repidon sur la R.D. 207. Le second accès sera supprimé et sera relié à l'accès principal.

La commune est dans l'attente de devis et plans.

Le Maire propose de reporter cette question au prochain conseil municipal.

6 - COUPES DE BOIS 2017 :

L'état d'assiette 2017 prévoit le martelage des parcelles 8 et 16. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le martelage des bois de ces parcelles par l'ONF, opte pour une vente en bloc et sur pied des bois des parcelles 8 et 16 (volume estimé 2044 m³), précise que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre, en accord avec la commune.

Les bois des parcelles 5 et 10 dans le secteur de La Blanchine étaient proposés à la vente du 9 juin dernier. La Société Mauriennaise du Bois s'est portée acquéreur des bois de la parcelle 10, les autres bois sont restés invendus. Cette situation reflète la baisse générale constatée des ventes de bois sur la Savoie et la Haute-Savoie.

Un courrier a été adressé à la D.D.T. de la Savoie concernant les méthodes d'exploitation forestière de l'entreprise GIROD SAVOIE BOIS sur la commune pour le compte de propriétaires privés.

7 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :

Conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 et à l'article L.2224-5 du Code Général de Collectivités Territoriales, le Maire présente le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable à partir des données de l'année précédente.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, ce document, qui sera également mis à disposition du public.

8 - MISE EN PLACE D'UNE « SALLE DE LECTURE MUNICIPALE » - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Des livres ont été donnés à la mairie par Madame ANDRE et l'Association Livres en Marche.

Bernard THIABAUD, ayant fourni gracieusement la bibliothèque, a procédé à la mise en place des ouvrages.

Le Conseil Municipal, remerciant les donateurs, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une « salle de lecture municipale », dit que l'accès à ce service se fera aux heures d'ouverture de la mairie, valide le prêt gratuit des documents et le règlement intérieur.

9 - DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE LA ROCHETTE :

En application des dispositions de l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Préfet de la Savoie a arrêté, le 29 mars 2016, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal.

Parmi ses dispositions, le schéma prévoit le projet de dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette, motivé par la nécessité de rationaliser la carte de l'intercommunalité du département ainsi que par le fait que ce syndicat n'exerce plus d'activité depuis l'arrêté préfectoral du 31 mars 2014 constatant la réduction de plein droit de ses compétences en matière de transports scolaires.

Le 10 juin 2016, le Préfet a notifié à la commune son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette et sollicite l'accord du Conseil Municipal sur cette dissolution. Le Comité Syndical doit également délibérer parallèlement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège de La Rochette, dit qu'il se prononcera sur la répartition du passif et de l'actif ultérieurement.

10- QUESTIONS DIVERSES :

DOSSIER D'URBANISME EN COURS :

- Déclaration préalable de Mr Franck MIGAZZI au Chef-lieu : remplacement de la porte de garage par une porte plus étroite et un mur en moellons,

- Déclaration préalable de Mr Christian FULCONIS au Chef-lieu : réfection du bardage à l'identique couleur chêne clair,
- Contentieux au Défay : La commune est toujours dans l'attente du rapport d'expertise de la partie adverse. Parallèlement, l'avocat de Monsieur PERRAZ a de nouveau saisi la commune concernant la remise en état du terrain.

TRAVAUX :

réalisés :

- abri bus Repidon : la pose de l'abri en bois a été réalisée par l'entreprise MERCIER le 6 juin.
- contrôle poteaux incendie : le service technique a procédé aux mesures de débit de l'ensemble des poteaux incendie la semaine du 11 juin.
- panneaux d'affichage : Clément JACQUEMMOZ a réalisé 9 panneaux. Ils seront prochainement mis en place. Merci Clément !
- route du Pic de l'Huile : le Conseil Départemental a procédé à la remise en état de toute la route.
- eaux pluviales La Provenchère : l'employé communal a procédé au curage de la cunette afin de canaliser les eaux pluviales descendant du hameau et à la pose d'une grille.
- chantiers d'insertion de Cœur de Savoie : la commune a proposé deux chantiers : le débroussaillage du chemin rural des Boissards et le nettoyage de la cunette d'une partie de la route forestière des Parelles.
- entretien chemin de la Barne : remerciements à Michel PERRAZ pour le débroussaillage du chemin.

en cours :

- réparation grille eaux pluviales aux Boissards : l'entreprise Roux Latour & Rolland TP interviendra semaine prochaine pour un coût de 1 320 € T.T.C.
- périmètres de protection des captages : une deuxième visite des ouvrages a été réalisée le 17 juin pour la mesure des débits et l'implantation des ouvrages.
- dénomination des rues : une prochaine réunion de la commission des rues est prévue le jeudi 30 juin à 20h.
- alpage du Champet : un point sur les travaux de débroussaillage et l'état des lieux relatif au bail de location seront établis le 4 juillet prochain.

à réaliser :

- église : la commune est dans l'attente d'un devis pour la mise aux normes du paratonnerre et l'amélioration de la prise de terre avec la création d'une seconde descente.
- emplois - voiries : un état des routes est à réaliser afin de cibler les réparations nécessaires sur les voies communales.
- réseau pluvial Chef-lieu : la commune est dans l'attente d'autres devis.

EAU POTABLE :

- demande de raccordement d'un terrain agricole à L'Adrey : la demande sera accordée à réception de l'attestation de l'affiliation à la MSA des propriétaires, justifiant d'une activité agricole.

AFFAIRES COMMUNALES / COMMISSIONS / REUNIONS :

- Assainissement : le Maire présente le rapport annuel 2015 du SIVU d'Assainissement sur le prix et la qualité du service collectif et non collectif. La commune a été relancée concernant le non-paiement de sa participation financière au SIVU ; une réponse a été faite.
- Cœur de Savoie :
La Communauté de Communes deviendra entièrement compétente à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.
Les ateliers « plan de paysages » sont en cours jusqu'au mois d'octobre.
- Zones humides : un plan d'action en faveur des zones humides est en cours de réflexion à l'échelle de Cœur de Savoie.
- SIBRECSA : L'usine d'incinération des déchets ménagers de Pontcharra-sur-Breda se déclinera à travers deux activités majeures à compter du 1^{er} janvier 2017: Traitement par

incinération des déchets ménagers et assimilés et production d'électricité à partir de l'énergie issue de l'incinération des déchets. Une réflexion est en cours pour soit continuer à gérer directement ce service en confiant via un marché d'exploitation la conduite, la maintenance et le gros entretien et le renouvellement des installations à un prestataire ou soit choisir de déléguer l'exploitation de l'ensemble du service (souvent à une entreprise privée). La création d'une plateforme de broyage est prévue au Cheylas.

- Affaires scolaires : les effectifs au Bourget en Huile seront stables pour la rentrée prochaine.
- France Télécom : Jean CAILLET s'est occupé de relancer plusieurs fois l'opérateur pour le rattachement des câbles dans le bois de l'Huile.

ANIMATIONS :

- journée du 4 juin dernier : les animations proposées par l'association KATEDI ont remporté un vif succès. L'église fut une nouvelle fois comble lors de la fête de la musique. A refaire !
- exposition « jouets, jeux, et livres d'autrefois » dans l'église de La Table, organisée par Françoise et Michel LADOUX, Arlette CHENEVAS-PAULE, Bernadette LAHAYE et Nelly THIABAUD, tous les samedis de 15h à 18h du 2 juillet au 7 août. Entrée gratuite.
- 14 août : le traditionnel pot de la Vogue est programmé.
- expositions en prévision : mycologie, à la Force de l'Eau.....

SITE INTERNET (latable-savoie.com) :

L'ouverture du site au public est prévue à compter du 15 juillet prochain. Un grand merci à Pascal BORDENAVE et Bernard THIABAUD pour leur implication dans ce projet.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 29 juillet à 19h30.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

